

Abattre le frêne qui est infesté par l'agrile

Afin d'éviter de propager l'insecte, un frêne atteint par l'agrile dont le traitement n'est pas envisagé doit être abattu. Pour procéder à l'abattage ou à l'élagage, faites les démarches auprès de la municipalité pour l'obtention d'un permis à la Ville et reprenez les services d'un arboriculteur compétent (membre de la SIAQ) entre le 1^{er} octobre et le 15 mars. Si le frêne n'est pas infesté, on évite de l'abattre.



Pour éviter de propager l'agrile

Ne pas déplacer le bois de frêne, incluant le bois de chauffage. De plus, assurez-vous que votre entrepreneur disposera du bois d'abattage et d'élagage selon les mesures prescrites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

Planter en optant pour la biodiversité

Étant donné qu'à long terme, on ignore comment se comportera ce ravageur, la plantation d'un nouvel arbre est une excellente solution. La règle d'or : « Le bon arbre au bon endroit ». Érables, chênes, féviers, ginkgos, tilleuls, etc., on plante selon les règles de l'art et on privilégie la biodiversité. Consultez un détaillant horticole local.

Un défi collectif

La Ville est proactive

La Ville de Mont-Saint-Hilaire est responsable des frênes situés dans les espaces publics. Des efforts sont déployés pour contrôler la propagation de l'agrile et un plan d'action a été mis sur pied pour gérer l'infestation. De fait, un inventaire des parcs et des espaces publics a été complété et analysé. Des frênes sont traités, certains seront abattus et remplacés par d'autres essences d'arbres. De plus, la Ville veille à informer régulièrement les citoyens via plusieurs outils de communication.

Les citoyens sont responsables de leurs frênes

La majorité des frênes se trouvent sur des terrains privés. Les citoyens de Mont-Saint-Hilaire ont donc un rôle important à jouer pour sauvegarder notre forêt urbaine et pour maintenir notre qualité de vie.



Pour tout renseignement sur l'agrile du frêne, appelez le Service d'aménagement du territoire et de l'environnement : **450-467-2854**, poste 2245 ou consultez la section Environnement www.villemsh.ca.



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Pour plus de renseignements :
www.agrile.com/citoyens
www.bioforest.ca
www.siaq.org

NOS FRÊNES SONT MENACÉS, AGISSONS!

L'agrile est un
petit insecte*
introduit
accidentellement
d'Asie qui attaque
les frênes du
Canada et des
États-Unis.

Des millions
d'arbres ont
déjà été tués.

**SI ON NE
FAIT RIEN,
NOS FRÊNES
VONT MOURIR.**

*Taille réelle :



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Situation

À cause de l'agrile, tous les frênes sont menacés. Il faut intervenir rapidement pour préserver la qualité de notre forêt urbaine. Selon certains secteurs, les frênes représentent entre 5 % et 30 % des arbres sur le territoire de la Ville.

Que faire pour ralentir la propagation de l'agrile ? D'abord, vérifier s'il y a un frêne sur votre terrain. Si oui, observer si votre frêne est attaqué par l'agrile.

Identifier vos frênes

Identifier les frênes de votre propriété à l'aide de ces photos.

- Les branches sont opposées.
- Les feuilles sont composées.
- Les fruits sont des samares.
- L'écorce mature est cannelée.



Reconnaître les symptômes

Voici les principaux symptômes qui indiquent que l'agrile attaque un frêne :

- dépérissement de la cime ;
- apparition de pousses sur le tronc ;
- galeries en S sous l'écorce ;
- changement de l'écorce (décoloration, apparition de stries ou de petits trous en forme de D).



Intervenir

Trois options selon l'état :

- 1. Frêne sain :** Observer et traiter le frêne à titre préventif.
- 2. Frêne infesté :** Abattre le frêne entre le 1^{er} octobre et le 15 mars (permis exigé, gratuit).
- 3. Dans tous les cas :** Planter d'autres essences d'arbres dans un objectif de planification à long terme.



Intervention

Les options pour intervenir

Les citoyens peuvent entreprendre trois actions pour minimiser les impacts négatifs de l'agrile du frêne.

Traiter vos frênes le plus tôt possible

Il existe un traitement efficace qui permet de protéger les frênes. Développé au Canada, le TreeAzin^{MD} est un biopesticide que l'on injecte dans le tronc. Sans danger pour la santé humaine, le TreeAzin^{MD} tue les larves et réduit la fécondité des femelles ainsi que la survie des œufs.

La manière la plus sûre de conserver un frêne est de le traiter tous les deux ans.

Le traitement est efficace sur les arbres ne présentant pas de symptômes. En priorité, on traite les frênes qui sont en bonne santé et qui ont un diamètre supérieur à 20 cm. Des frênes qui procurent des bénéfices tels que de l'ombrage, un écran, une valeur à la propriété.

Qui peut faire un traitement au TreeAzin^{MD} ?

Seuls les spécialistes qui détiennent les permis, certificats et formations adéquates peuvent procéder à ce traitement. Consultez le site www.bioforest.ca pour trouver un fournisseur certifié dans votre région.

Les frênes qui ne sont pas traités risquent fortement de mourir d'ici quelques années. Seul un traitement au TreeAzin^{MD} aux deux ans permet d'assurer leur survie.

